



Mettre fin aux inégalités – Il est grand temps !

Le travail est aux cibles de la plateforme d'action JIF 2014 composée de 19 associations et organisations militant pour l'égalité de fait des femmes

L'accès sans restriction des femmes au marché de l'emploi, le droit de disposer librement de leur revenu et la mise en place des structures d'accueil pour enfants ont contribué, après de longues luttes, à faire avancer de façon incontestable l'égalité entre femmes et hommes. L'indépendance économique, acquise, en principe, à travers un emploi rémunéré, doit être considérée comme condition indispensable ET comme pilier central de toute politique d'égalité entre femmes et hommes. S'y ajoutent, des dispositions afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et la volonté des hommes d'assumer enfin un juste partage des responsabilités et tâches au sein du couple et de la famille.

Bien que les femmes jouent depuis plusieurs années un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, elles restent défavorisées par rapport aux hommes sur le marché du travail.

De façon générale, force est de constater que dans le système actuel les femmes restent confrontées à de nombreuses discriminations. La discrimination multiple touche durement les femmes appartenant à des groupes vulnérables.

Le taux d'emploi féminin a certes progressé depuis plusieurs années. Il reste toutefois faible et la ségrégation verticale tant qu'horizontale sexuée sur le marché de l'emploi ne s'amenuise pas.

En 2009¹, alors que le taux d'emploi masculin était à 73,2%, celui des femmes se situait à 57,0%.² Ramené en équivalent temps plein (ETP), ces taux étaient de 71,7% pour les hommes, respectivement de 47,8% pour les femmes. Ces données remettent sérieusement en question la prétendue indépendance économique dont jouiraient les femmes de nos jours.

Une des implications les plus visibles des stéréotypes sexués est la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et sociale laquelle reste l'apanage des femmes. Les femmes sont souvent obligées de recourir au temps partiel afin de répondre à leurs obligations familiales (2012 : 35,9% des emplois féminins contre 4,3% des emplois masculins)³. En fait ce sont les femmes auxquelles est adressée la question sur le « choix » parce que les hommes n'assument pas pleinement leurs responsabilités dans les domaines des charges familiales et de l'éducation des enfants. En plus l'intensité de l'aide fournie aux personnes âgées est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La double journée de travail de la femme active ne disparaît pas avec le départ des enfants, mais s'effectue alors au profit des parents ou autres membres de la famille⁴.

¹ source : Indicators for monitoring the Employment Guidelines including indicators for additional employment analysis, 2010 compendium, European Commission : DG Employment, social affairs and equal opportunities, actualisation du 20/07/2010

² le taux d'emploi féminin se situait à 64,1% en 2012, source <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2013/PDF-16-2013.pdf>

³ <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2013/PDF-17-2013.pdf>

⁴ Soutien aux parents âgés CEPS INSTEAD, janvier 2011

L'entretien de bonnes relations familiales et sociales est important pour le bien-être individuel et ne doit pas seulement être à charge des femmes ; une réduction du temps de travail est absolument nécessaire. Ce n'est que lorsque le travail payé et non payé sera équitablement effectué par les hommes et les femmes qu'une vraie égalité et un vrai choix pourront exister.

L'écart de salaire entre femmes et hommes se maintient. « *L'écart salarial hommes-femmes est de 16% parmi les travailleurs résidents, de 7% parmi les frontaliers français, 5 % parmi les frontaliers belges et de 1% parmi les frontaliers allemands.*⁵ »

Rappelons également que les femmes sont plus fortement touchées par le chômage et que la pauvreté se féminise de façon marquée. Les familles monoparentales, dont le chef de famille est dans la majorité des cas une femme, sont celles qui sont le plus menacées par la pauvreté.⁶

On ne peut que constater que les comportements des femmes et des hommes restent encore marqués par la conception traditionnelle de leurs rôles sexués.

En matière d'emploi, nous demandons :

- l'adoption de mesures contraignantes visant à éliminer les inégalités de salaires entre femmes et hommes toujours persistantes et l'application de sanctions en cas de contravention;
- l'individualisation de la fiscalité ;
- l'individualisation du système de l'assurance-pension ;
- l'information de fond sur et le contrôle de l'application des mesures retenues dans le Code du travail sur l'emploi de personnes enceintes, accouchées et allaitantes ;
- la ratification et la mise en œuvre de la convention Organisation Internationale du Travail 156⁷ sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales ;
- l'établissement obligatoire de plans d'égalité dans le secteur public ainsi que l'inscription obligatoire d'un plan d'égalité entre femmes et hommes dans toute convention collective – ces plans doivent comprendre une analyse du régime de rémunération et des actions de suivi;
- l'adaptation du congé pour raisons familiales et du congé parental aux vrais besoins des salariés concernés ayant des responsabilités familiales ;
- l'instauration de comptes épargne-temps;
- le développement conséquent de structures d'accueil diversifiées et dotées de personnel qualifié et pour les enfants et les personnes dépendantes, condition sine qua non de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles pour femmes et hommes ;
- l'introduction de formations spécifiques à l'attention des délégué-e-s à l'égalité et de formations sur l'égalité entre hommes et femmes à l'attention de toutes les délégations du personnel dans les programmes de l'Ecole Supérieure du Travail;
- le rattachement du Comité du Travail Féminin au Ministère chargé du Travail et de l'Emploi et le renforcement des compétences du CTF dans le but de constater les avancements et les pierres d'achoppement dans la mise en pratique de la stratégie européenne de l'emploi dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes.

⁵ <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/bulletin-Statec/2012/PDF-Bulletin2-2012.pdf>

⁶ <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-economiques/2013/PDF-Cahier-116-2013.pdf>

⁷ http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312301

L'éducation et la formation sont clé car elles exercent une forte influence sur les comportements, perceptions et agissements des personnes et préparent les bases pour la vie active. Il importe d'apporter une attention particulière à ces domaines et de continuer et renforcer des mesures de sensibilisation et d'incitation.

La plate-forme demande :

- l'intégration de la dimension du genre dans les programmes scolaires et la révision conséquente des manuels scolaires, toutes branches confondues, en vue d'en éliminer une fois pour toutes les stéréotypes sexistes ;
- l'intégration systématique de l'approche selon le genre dans les programmes de formation initiale du corps enseignant et des professions éducatives;
- l'intensification des mesures et programmes de diversification des choix professionnels et la responsabilisation de tous les acteurs du marché de l'emploi tout comme la mise en place de structures dotées de moyens suffisants dont la mission serait de promouvoir auprès des jeunes l'égalité entre femmes et hommes et la diversification des choix professionnels par l'éducation, l'orientation et la formation ;
- le renforcement de programmes de sensibilisation et d'encouragement au partage des responsabilités des tâches familiales et éducatives, s'adressant aux hommes et aux employeurs.

Mars 2014



La plateforme invite à ses manifestations le 8 mars 2014 :

Marche des femmes de la place de la constitution/Gëlle Fra à la rue de la reine.

Départ : 11h, discours à 11h30. Les participantEs sont priéEs d'apporter un réveil, symbole de l'action JIF2014.

Toute la matinée du 8 mars : **stand et théâtre d'improvisation** au marché hebdomadaire du Knuedler, où la plateforme JIF2014 invite à un verre d'amitié.

La plateforme d'action JIF 2014 regroupe les associations et organisations suivantes :

Confédération de la Communauté Portugaise du Luxembourg – CID | Fraen an Gender – CLAE – Conseil National des Femmes du Luxembourg – CSF – Déi Gréng – Déi Lénk – Europa Donna – Femmes en détresse – Femmes communistes – Femmes socialistes – Initiativ Liewensufank – Jonk Gréng – LGVI – Nëmme mat eis asbl – OGBL – Planning Familial Luxembourg – Rosa Lëtzebuerg – Union des Femmes

Contact et plus d'informations :

CID | Fraen an Gender, Tél. 241095-43 (Christa Brömmel)

www.fraendag.lu